



Hermenches, le 09 mars 2020

Municipalité  
1513 Hermenches

---

## **Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 02 / 2020**

### **Demande de crédit « 2<sup>ème</sup> étape d'étude sur la réfection de la Rue du village et le remplacement des infrastructures souterraines »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **I. Introduction**

En septembre 2018, le Conseil Général approuvait le crédit concernant l'étude de la 1<sup>ère</sup> phase de la réfection de la Rue du village et le remplacement des infrastructures souterraines. Cette 1<sup>ère</sup> étude a permis à la Municipalité de se déterminer sur les deux variantes possibles d'optimisation de son réseau de distribution d'eau potable afin de pouvoir répondre à terme à l'AIEHJ sur la variante retenue par la Municipalité.

Lors de cette première étape plusieurs questions et paramètres ont démontrés qu'il était important d'approfondir cette étude afin d'avancer dans ce dossier et de ne pas passer à côté de subventions possibles importantes.

#### **II. Objectif de l'étude**

Elaborer un dossier complet sur cet objet tant du point de vue sécurisation, réfections de conduites, aménagements routiers, fondation et revêtement de chaussée, optimisation de l'éclairage public et relation avec le domaine privé.

Avoir des chiffres plus précis afin de donner réponse à l'AIEHJ.

Profiter du taux de subventionnement favorable de la DGMR.

Mesurer l'impact financier de ces travaux sur le fonctionnement de la Commune.

#### **III. Prestation de l'étude**

- Extension de l'étude sur l'axe de traversée des localités Rossenges – Villars-Mendraz.
- Etude d'aménagements routiers et de modération de trafic.
- Elaboration du dossier d'appel d'offres (nécessaire pour réaliser la demande de subvention à la DGMR).
- Préparation du dossier complet de demande de subventionnement auprès de la DGMR.

#### IV. Financement

Etude modération du trafic	Frs.	9'700.--
Dossier d'appel d'offres	Frs.	15'500.--
Dossier de subventionnement	Frs.	1'700.--
Divers et imprévus	Frs.	1'100.--
<hr/>		
<b>Total TTC</b>	<b>Frs.</b>	<b>28'000.--</b>
	<b>=====</b>	

#### V. Position de la Municipalité

Au vu des taux d'intérêts favorables proposés aux Communes, des subventions allouées par la DGMR qui seront octroyées si les travaux sont réalisés dans un délai imparti, la Municipalité se positionne favorablement à la réfection de la Rue du village et au remplacement des infrastructures souterraines.

Ces travaux permettront aussi de diminuer la part de perte d'eau potable sur le réseau communal et un réaménagement routier favorable au bien être des habitants et riverains.

#### VI. Conclusion

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité n° 02 / 2020, du 09 mars 2020, concernant la 2<sup>ème</sup> étape d'étude sur la réfection de la Rue du village et le remplacement des infrastructures souterraines ;
- Vu le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- Vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;

#### d é c i d e

1. autorise formellement la Municipalité à étudier la 2<sup>ème</sup> étape de la réfection de la Rue du village et le remplacement des infrastructures souterraines
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement de Frs. 28'000.-- TTC
3. autorise formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter partie ou tout des Frs. 28'000.--, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC
4. prend acte que le total de la dépense affectera pour 1/3 le compte 81 et 2/3 le compte 43 et sera amorti en une seule fois dans le compte de fonctionnement

#### Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz  
Syndic

Laetitia Déglon  
Secrétaire municipale